

Cancans et coin-coins

CONCOURS DES VILLAGES FLEURIS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS

C'est parés d'un collier de fleurs et de feuillages que le maire et la première adjointe ont accueilli les membres du jury du concours des villages fleuris de la communauté de communes, en juillet dernier.

Cet accueil à la « tahitienne » a été très apprécié.



Pour autant, c'est pour le travail réalisé par les employés communaux sur tous les espaces verts de la commune, que Ville a remporté le **2ème prix** dans sa catégorie (villages de plus de 600 habitants) derrière Cuts.

Nous avons gagné une place par rapport à l'an dernier.

La première marche du podium n'est pas loin !

Néanmoins, pour ce score, félicitons **Raphaël, Magali, Jean-Louis et José** qui n'ont pas ménagé leurs efforts, tout au long de l'année.

Note aux habitants : Nous attendons toujours vos recettes, anecdotes, textes, photos et autres pour cette rubrique ...

Directeur de publication : Philippe BARBILION

Comité de rédaction : Jocelyne Hallu - Denis Valck - Gilles Trouillet - Laurent Talon - Eliane Avot - Catherine Gimaret - Hervé Brunel - David Cresson - Vincent Bonenfant - Didier Delenclos - Christian Loir - Rémi Lejop - Dany Muchembled - Nathalie Colinet.

Conception et réalisation : Mairie de Ville

Imprimé par nos soins à la Mairie de VILLE

5, rue de la mairie - 60400 Ville

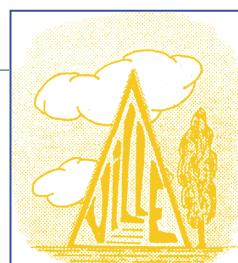
Tel 03 44 09 24 04 - Fax 03 44 09 92 82 - email mairie.ville@wanadoo.fr

Site Internet : <http://www.villinfos.fr>

VILL'INFOS



C'est la rentrée ...



N° 66
4ème Trimestre 2010



Le Mot du maire

Bonne retraite, Raphaël

Le 23 juillet dernier, le conseil municipal était réuni pour fêter la retraite de Monsieur Raphaël Quatrevaux, adjoint technique.



Après 21 ans de bons et loyaux services passés à la commune de Ville et 44 années de travail au total, Raphaël Quatrevaux aura bien mérité de prendre sa retraite.

Embauché par la commune en 1989, d'abord en tant que contractuel, il devient titulaire de la fonction publique en 1993.

Connu de tous dans le village, nous avons pu apprécier son caractère bien trempé mais aussi et surtout son courage et le cœur qu'il a toujours mis à l'ouvrage.

Depuis le 1er septembre, Raphaël fait partie des « heureux retraités ».

C'est au nom du conseil municipal et de tous les habitants de la commune, que je lui souhaite une longue et paisible retraite !



Monsieur Raphaël Quatrevaux, entouré de deux de ses petits-enfants, reçoit la médaille de la commune de Ville, remise par Monsieur le Maire.



Les nouvelles du Foyer Rural



Ce qui s'est passé depuis la rentrée:

Samedi 2 octobre:

Organisation d'un concours de pétanque en nocturne et d'un loto dans une ambiance très sympathique, au profit de la commission Culturelle.



REPRISE DES ACTIVITES

ATELIER DANSES FOLK

le mercredi de 19h30 à 21h, salle polyvalente.

BADMINTON

le mardi et le jeudi de 19h à 21h, salle polyvalente.

PEDESTRE

le dernier dimanche du mois, rendez-vous place de l'église et départ à 9h.

BIBLIOTHEQUE

le lundi de 18h à 19h30 et le vendredi de 16h à 17h30.



Pour tous renseignements et inscriptions aux activités, venez rencontrer les responsables. Ils se feront un plaisir de vous renseigner.

PROGRAMME D'AUTOMNE

Vendredi 12 novembre:

A 20 heures, salle de la Mairie, sélection locale du jeu « Champion pour la Picardie ».

Son but premier est d'amener le public à s'intéresser et à découvrir son environnement immédiat, dans une ambiance chaleureuse et conviviale. Les questions ont pour thème l'histoire, la géographie, l'économie, les personnalités, le sport, les jeux et les traditions locales ou régionales etc.

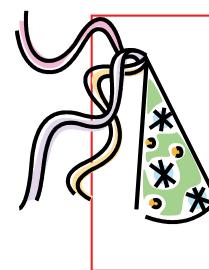
Entrée libre.

Samedi 13 novembre:

Concours de belote, salle polyvalente.

Inscription dès 14h et début du concours à 14h30.

Limité à 40 équipes soit 80 participants.



Vendredi 31 décembre:

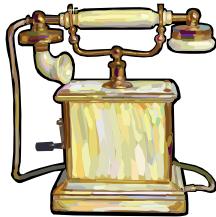
Réveillon de la Saint Sylvestre salle polyvalente de Ville.

Une belle occasion de réveillonner sur place, dans son village, sans avoir à reprendre la route après une bonne soirée.

Des informations concernant celui ci, vous parviendront première quinzaine de novembre.

Ne tardez pas à réserver, nous refusons du monde chaque année.

Du côté du Comité des Fêtes



Brocante « Foire à tout » du 5 septembre

Organisée au profit du Centre Communal d'Action Sociale, la désormais traditionnelle brocante de septembre a bénéficié d'un temps ensoleillé. Les visiteurs ont été nombreux à visiter les stands de la quarantaine d'exposants. Du côté de la restauration et de la buvette, les commandes allaient bon train. En conclusion : une excellente journée pour tout le monde !



SAMEDI 16 OCTOBRE 2010

SALLE POLYVALENTE - 19h30

Soirée PAËLLA

préparée par « **Du soleil dans la cuisine** »



**ANIMATION PAR LE GROUPE FOLKLORIQUE
« SOUVENIR DU PORTUGAL »
(40 danseurs)**

Participation du public



CONCOURS DES MAISONS DECOREES ET ILLUMINEES

Le jury du concours des maisons décorées et illuminées passera dans la soirée du vendredi 17 décembre et dans la matinée du samedi 18 décembre.

Les prix seront remis le soir du 18 décembre, à l'occasion du traditionnel « vin chaud » offert par le comité des fêtes, sous le préau de l'école.

Tous à vos guirlandes !

PASSAGE DU PÈRE NOËL

Comme chaque année, le Père Noël nous rendra visite !

Ce sera le samedi 18 décembre.

Il distribuera les colis du CCAS à toutes les personnes âgées de 65 ans et plus.

Les enfants ne seront pas oubliés ...



La mairie vous informe



RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens nés en OCTOBRE, NOVEMBRE, DECEMBRE 1994 sont invités à venir se faire recenser en mairie dès leur seizeième anniversaire. **Se faire recenser est obligatoire**. Une attestation vous sera demandée lors de votre inscription aux examens et pour le permis de conduire.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES (rappel)

Les inscriptions sur les listes électorales de la commune auront lieu du 1er septembre au 31 décembre. **Il est impératif de respecter les délais d'inscriptions, celles-ci seront closes au 31 décembre.**

CAMPAGNE DE BETTERAVES 2010

Comme chaque année, nous vous demandons d'être indulgents face aux petits désagréments que vous pourrez subir lors de la campagne de ramassage des betteraves et nous demandons aux habitants concernés par le passage des camions, de garer leurs véhicules à l'intérieur de leurs propriétés pour éviter tout incident. Merci à tous.



STATIONNEMENTS ... TOUJOURS !

Bien que le stationnement soit réglementé aux abords de l'école et de l'église, nous constatons qu'il y a toujours des infractions à ce règlement, notamment près de l'église.

Il est dangereux de garer son véhicule à l'entrée de la rue de l'église car les voitures qui empruntent cette voie manquent alors de visibilité.

A noter aussi qu'il existe un sens de circulation sur le parking près de l'église et qu'il est impératif de le respecter

Nous vous demandons également de bien vouloir éviter de vous garer près de l'abribus de la place de l'ormeau afin de ne pas gêner les manœuvres du car scolaire.

Merci à tous d'observer un peu de discipline !



ETAT CIVIL

Naissances

Rémi AVOT, le 30 juillet

Léa DROUILLET, le 6 août

Gabriel CHEVALLIER, le 16 septembre

Mariages

Frédéric JOLY et Véronique CALLAY, le 4 septembre

Décès

Monsieur René WURIER, le 22 juillet

Madame Marie GRIFFON, le 6 septembre

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Réunion du 1er octobre

Présents : Mmes et Ms Barbillon - Hallu - Valck - Trouillet - Avot - Gimaret - Brunel - Cresson - Bonenfant - Delenclos - Loir - Lejop - Muchembled.

Absents : M. Talon, procuration à M. Valck - Mme Colinet, procuration à Mme Hallu.

Compte rendu de la réunion du 2 juillet 2010 adopté.

Rapport annuel du service assainissement

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport du service assainissement pour l'année 2009.

Monsieur le maire rappelle que le contrat d'affermage avec la Lyonnaise des Eaux se termine en décembre 2011. Une commission sera créée pour étudier cette affaire.

Acceptation de recettes

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les recettes ci-dessous :

- 272.69 € provenant d'une remise de Totalgaz sur la dernière facture de gaz de la salle polyvalente, suite à la renégociation du contrat.
- 162.06 € provenant du remboursement d'un extincteur dégradé lors d'une location de la salle polyvalente.
- 86.80 € provenant du remboursement par M. Fournier de l'eau qu'il a utilisée lors de l'installation de son alambic.

Prise en charge d'un drain, rue des Antes

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de rembourser la somme de 158.11 € à M. Pernette pour participation de l'achat d'un drain qu'il a posé sur la voie publique, à l'entrée de sa propriété.

Site Internet

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de contracter un abonnement auprès de la société OVH d'une durée de 3 ans pour l'hébergement du site internet de la commune, pour un coût de 214.85 €.

Travaux

- Le lancement des appels d'offres pour la réalisation de l'aire de jeux à la Folle Emprise, est en cours.
- Une réunion sera organisée prochainement pour l'étude des travaux à prévoir dans le cadre de la lutte contre les inondations

Convention SPA

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire la convention avec la SPA pour l'année 2011, pour un montant de 675 €.

Evènements de fin d'année ... et de début d'année

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire le concours de fin d'année, des maisons décorées

Le père Noël distribuera les colis aux personnes âgées, et des bonbons aux enfants, le samedi 18 décembre.

Le soir, des boissons chaudes seront proposées aux habitants en même temps que la remise des prix.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'organiser la cérémonie des vœux du maire, le samedi 8 janvier, à la salle polyvalente.

Résultat de la brocante

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le comité des fêtes a remis un chèque de 1087.41 € provenant de la brocante du 5 septembre.

Plan climat énergie territorial

M. Muchembled, désigné comme référent auprès de la communauté de communes, informe le conseil municipal que l'étude sur la consommation d'énergie au niveau des territoires a commencé. Il s'agit de dresser un bilan sur l'état de consommation actuel afin de trouver des solutions d'économie et de réduction au niveau de l'impact sur l'environnement.



Du côté du Comité des Fêtes

Les manifestations du mois d'août

Traditionnelle fête du village :
Les aubades



Défilé des petits sportifs

VILLE FETE LA CAMPAGNE



Défilé du dimanche matin



Exposition de tracteurs



Un tour en hélico :
Près de 300 personnes
ont tenté l'aventure



Merci aux enfants pour les épouvantails



Tir à l'arc et balades à poneys
faisaient partie
des animations pour les plus jeunes



Un grand merci à vous tous qui avez contribué à la réussite
de la deuxième édition de « Ville fête la campagne »

Les Gais Ville à Joie

Calendrier des rencontres du trimestre

OCTOBRE	Jeudi 7	Jeudi 21	
NOVEMBRE	Jeudi 4	Jeudi 18	Jeudi 25
DECEMBRE	Jeudi 2	Jeudi 16	Jeudi 23

Renseignements :
Madame Yvonne TALON :
03 44 09 24 14



Affaire suivie par :
T.Durant
Tel : 03 44 06 48 62

AGENCE REGIONALE DE SANTE
DIRECTION DE LA PROTECTION ET DE PROMOTION DE LA SANTE
Service Santé-Environnement
52, Rue Daire 80037 AMIENS Cedex1
Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

PLV : 00070025 page : 1

Les membres du club ont tous une pensée émue pour Madame **Marie Griffon** qui vient de nous quitter.

Doyenne du club, elle faisait partie de notre association depuis sa création, en 1979.
Elle a été trésorière adjointe en 1986 et 1987, puis secrétaire jusqu'en janvier 1991.

Madame Bernadette Villain, sa fille, a repris le flambeau.



La Compagnie d'Arc

Reprise des activités

Avec le renouvellement des licences, les activités reprennent pour la saison 2010-2011 :

- initiation le mercredi de 14h à 16h
- entraînement le lundi de 15h à 17h

selon le temps, à la salle polyvalente ou au jeu d'arc (où l'herbe a été tondue, les allées désherbées, les haies bien taillées grâce aux employés municipaux que la compagnie remercie chaleureusement).

Résultats

Nous avons reçu 16 euros de la Ronde du Vermandois pour les « noirs » faits à la coupe d'hiver par Anne-Marie Louvigny, Eliane Germain et Catherine Gimaret.

Au championnat de la Ronde du 4 septembre (beursault) Jean-Baptiste et Savinien se sont classés 3^{ème} chacun dans sa catégorie, Anne-Marie 3^{ème}, Catherine 4^{ème}, Eliane 5^{ème}.

Projets

Participation au tir en salle de Noyon, au tir aux lots de Salency, à la coupe d'hiver de la Ronde (les équipes ne sont pas encore déterminées)

La Saint-Sébastien sera fêtée à Ville le 23 janvier 2011



Les archers étaient présents lors de la manifestation « Ville fête la campagne », les 21 et 22 août derniers.



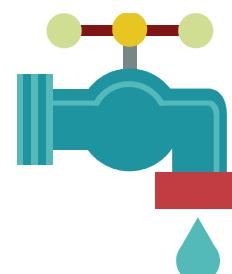
J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

VILLE PASSEL						
Prélèvement	00070025	Commune	VILLE	Résultats	Limites de qualité	Références de qualité
Unité de gestion	0104 VILLE PASSEL	Prélevé le :	jeudi 03 juin 2010 à 11h40	inférieure	supérieure	inférieure
Installation	UDI 000716 VILLE	par :	JEAN ROGEZ			
Point de surveillance	P 0000000989 CENTRE VILLAGE	Type visite :	D1			
Localisation exacte	MAIRIE					
Measures de terrain		Résultats	Limites de qualité	Références de qualité		
Témoérature de l'eau	15,0 °C					
pH	7,00 unité pH					
Chlore libre	0,20 mol/LCl2					
Chlore total	0,24 mg/LCl2					
Analyses laboratoire		Résultats	Limites de qualité	Références de qualité		
Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES ET RECHERCHE DE L'AISNE, BELLEU 0203						
Type de l'analyse : D1_4 Code SISE de l'analyse : 00070003 Référence laboratoire : H_10.4552.1						
		Résultats	Limites de qualité	Références de qualité		
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure	
CARACTÉRISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0	qualit.				
Couleur (qualitatif)	0	qualit.				
Odeur (qualitatif)	0	qualit.				
Turbidité néphéloétrique NFU	<0,30 NFU					2,00
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL					
Bact. aér. revivifiables à 35°-44h	<1 n/mL					
Bactéries coliformes /100mL-MS	0 n/100mL					
Entérococques /100mL-MS	0 n/100mL					
Escherichia coll /100mL-MF	0 n/100mL					
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7,30 umMolH					6,50 9,00
MINERALISATION						
Conductivité à 20°C	735 µS/cm					180,00 1000,00
Conductivité à 25°C	820 µS/cm					200,00 1100,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH4)	<0,05 mmol					
Nitrates (en NO3)	<1 mg/L					
Nitrites (en NO2)	<0,05 mmol					
FER ET MANGANESE						
Fer total	<50 µg/L					
Manganèse total	<10 µg/L					200,00 50,00
Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00070025)						
Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.						

Signé à Beauvais le 30 août 2010

Pour le Directeur
L'ingénieur d'études sanitaires

Cécile Morciano



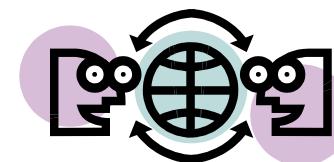
Le présent bulletin doit être affiché à la ou (les mairie concernées) dans son intégralité

INFOS DIVERSES

Permanences du Maire et des Adjoints 4ème trimestre 2010

	SAMEDI
M. BARBILLON	2 octobre 30 octobre 27 novembre
Mme HALLU	23 octobre 20 novembre 18 décembre
M. VALCK	9 octobre 6 novembre 4 décembre
M. TROUILLET	16 octobre 13 novembre 11 décembre

Les personnes qui désirent rencontrer le maire ou les adjoints à leur permanence du samedi **doivent prendre rendez-vous** en téléphonant au secrétariat
au 03 44 09 24 04
ou
09 79 09 50 34



HORAIRES DU SECRETAIRAT

Le secrétariat de mairie est ouvert au public
le LUNDI et le VENDREDI
De 18h30 à 19h30
Pour tout rendez-vous
en dehors de ces horaires
appeler au 03 44 09 24 04
ou au 09 79 09 50 34



BIOSEAUX

Nous rappelons aux personnes qui avaient commandé des « bioseaux » pour le compostage de leurs déchets de cuisine, qu'ils peuvent venir les chercher aux heures de secrétariat.

Pour ceux et celles qui n'en avaient pas commandés et qui se décideraient maintenant, nous vous informons que nous en avons encore quelques uns disponibles.



PENALITES : Toutes infractions au présent règlement seront sanctionnées :

- ◆ Amende de 130 à 770 euros et remplacement du gibier après délibération des membres du bureau de la société.
- ◆ En cas de récidive, amende définie ci-dessus et exclusion immédiate de la société.

Ce règlement s'applique à toutes personnes chassant sur le territoire de la société de chasse de Ville. Toute personne invitant un chasseur sera responsable de son invité.

LES CARTES D'INVITATION :

LES PROPRIETAIRES : 1 carte permanente à partir de 20 ha ou 1 carte journalière gratuite à partir de 5 ha et 1 carte journalière à 25 euros à partir de 5 ha.

LES SOCIETAIRES : 5 cartes journalières pour la campagne à 25 euros.

LA SOCIETE : délivrera des cartes journalières à raison de 75 euros pour les dimanches 26 septembre 2010 et 3 octobre 2010, de 30 euros pour le lundi 27 septembre 2010 (aucune autre carte ne sera délivrée les jours énoncés ci-dessus), de 25 euros pour les autres jours jusqu'au 31 décembre 2010, puis à 15 euros en début 2011.

Les propriétaires titulaires d'une ou plusieurs cartes permanentes devront remplir journallement le tableau de prélèvement joint à la carte avec le plan du territoire. Ses documents sont à présenter aux gardes ou au président de la société lors de contrôle.

Les cartes d'invitation des propriétaires seront délivrées par le président ou par le secrétaire le samedi soir au plus tard. Pour les sociétaires, ses dernières étant en leur possession, elles devront être remplies, signés et le talon déposé dans la boîte aux lettres du président au plus tard à 8 h 45 du jour de chasse.

PARKING : (1 seul autorisé par demi-journée)

- ° Entrée du chemin des sablons sortie de Ville en direction de Cannectancourt
- ° Au bord de la RD 594 au bois du pied de bœuf sortie de Ville vers Suzoy
- ° Etang de Monsieur PAS route d'Evricourt
- ° Dépôt à betteraves au pont des dames (pont de la Divette)
- ° Ancienne cabane de chasse
- ° Au bord du chemin de Gournay à Noyon en bout de la rue des vignes

A partir du lundi 13 décembre 2010

- ° A l'orée du bois sur les cotés du chemin n° 9 des sablons.
- ° Au milieu du chemin de la Bernardie.

TABLEAU DE PRELEVEMENT :

Le **tableau de prélèvement** doit être rempli après chaque journée de chasse et retourné impérativement, accompagné avec le **bilan mensuel de prélèvement**, au responsable de la société de chasse pour le **1 mars 2011** qui suit la fermeture générale de la chasse, sous peine d'amende (**120 euros**).

LE PRESIDENT

Philippe PILLOT

N.B. : Les cartes d'invitation restantes à partir du 1^{er} janvier 2010 seront réduites à 15 euros.



SOCIETE DE CHASSE DE VILLE

CAMPAGNE 2010-2011

OUVERTURE DE LA CHASSE : Dimanche 26 septembre 2010 (Rassemblement des chasseurs sur la place).

JOURS DE CHASSE : Les dimanches, le lundi 27 septembre 2010 et les jours fériés.

HORAIRES DE CHASSE : Du 26.09.2010 au 24.10.2010 de 9 h 00 à 18 h 00

Du 25.10.2010 au 31.01.2011 de 9 h 00 à 17 h 00

Du 01.02.2011 au 28.02.2011 de 9 h 00 à 18 h 00

La chasse est interdite entre 12 h 00 et 13 h 30.

PRELEVEMENT DU GIBIER :

LIEVRE : Limité à un lièvre par chasseur pour la campagne.

Ouvert le dimanche 26 septembre 2010 et le dimanche 3 octobre 2010.

PERDRIX : Limité à quatre perdrix par jour de chasse.

Fermeture de la perdrix grise le dimanche 10 octobre 2010 à 18 h 00.

Fermeture de la perdrix rouge le dimanche 26 décembre 2010 à 17 h 00.

FAISAN : Limité à un faisan par jour de chasse.

Fermeture du faisan commun le dimanche 28 novembre 2010 à 17 h 00.

Fermeture du faisan vénéré le dimanche 26 décembre 2010 à 17 h 00.

LAPIN : Limité à deux lapins par jour de chasse.

BECASSE : Limité à trois par jour de chasse

PIGEON RAMIER : La chasse du pigeon ramier à poste fixe sans chien est ouverte à partir du : 16 octobre 2010, les samedis, les dimanches et les mardis sans interruption de la coupure du midi. Tous les jours du 13 décembre 2010 au 31 janvier 2011 à 17 h 00.

BATTUES : Présence obligatoire de tous les sociétaires et actionnaires de la société sur la place à 8 h 45.

(Toutes les autres formes de chasse étant interdites le temps de la battue).

♦ Le tir du sanglier se fera à balle (avec non tir de la laie meneuse ou suinte).

♦ Le tir du chevreuil, vu la configuration du terrain, la fréquentation des chemins de grandes ran-

données et pour des raisons de sécurité, pourra se faire avec du plomb égal ou supérieur au n° 2, avec des munitions au bismuth-étain grain égal ou supérieur n°1, ou billes d'acier égales ou supérieur au n° 2/0, **la distance de tir n'excédera pas trente mètres.**

RAPPEL

Il est interdit de chasser dans les jardins, les endives, la luzerne en fleurs, les haricots ; **de tirer** les perdrix en compagnie sur le sol, les jeunes perdreaux ou faisandeaux non formés ; **de fureter** ou **de boucher** les gueules des terriers ; **de se trouver** en groupe de plus de cinq chasseurs. **Les rabatteurs sont interdits** (si un chasseur est accompagné d'un promeneur, il engage seul sa responsabilité en cas d'accident).

De même **il est interdit de tirer à moins de 300 mètres** en direction des maisons, des routes, des chemins, des lignes électriques ou téléphoniques, **de battre** les plans de fraisiers, framboisiers et les pâtures avec des bêtes.

(Le chasseur devra respecter les clôtures, à charge pour lui de les remettre en état lors de détérioration).

Dans un but de protection de l'environnement, **il est strictement interdit de jeter** des bouteilles vides, emballages, douilles ou cartouches sur le territoire.



LES GALOPINS

Une nouvelle année commence ... avec ses traditionnelles manifestations et ses nouveautés !

Nous sommes heureux de commencer cette nouvelle année avec vous.

L'association des parents d'élèves « les Galopins » est une association de la « loi 1901 ». Toutes nos actions ont pour ultime but la récolte de fonds pour les classes du regroupement scolaire de Ville, Passel et Suzoy.

Cette année, le fruit de nos actions a permis de reverser 750,00 €uros à chacune des 7 classes du regroupement scolaire. Pour cela, nous remercions toutes les enseignantes, les parents, les enfants, les bénévoles ainsi que tous les participants aux différentes manifestations.

Nous comptons encore sur vous pour cette nouvelle année scolaire.

Nos projets à venir :

- Bourse aux jouets le 10 octobre 2010 de 10h00 à 18h00.
Pour participer, il vous suffit de venir vous inscrire à la salle de la Mairie soit le 27 septembre de 18h30 à 19h30, soit le 1^{er} octobre de 18h00 à 19h00.
Le prix de la table d'1,20 m est de 3 €.
- Vente de calendriers mettant en scène les enfants du regroupement scolaire.
- Vente de bulbes pour garnir vos jardins et balcons.
- Traditionnel marché de noël à la grange de Passel le 5 décembre 2010.

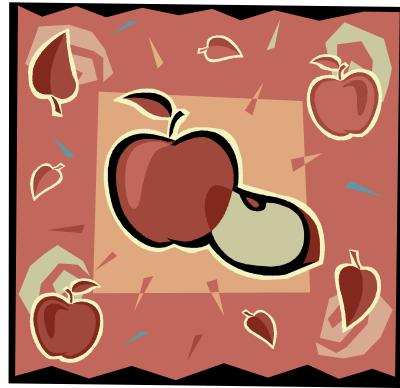


Pour les autres manifestations, nous vous en ferons part lors du Vill'infos de janvier.

Petite présentation du bureau :

- Présidente : DE COCK Ludivine 03 44 09 10 17
- Secrétaire : CRESSON Cindy 06 19 83 72 22
- Trésorière : GREMONT Corinne 03 44 09 38 45

A très bientôt et merci d'avance pour vos participations et vos engagements dans nos démarches !

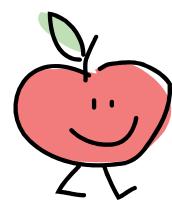


Ma pomme, c'est moi ...

Que vous la croquiez à pleines dents ou que vous la mangiez jusqu'au trognon, la pomme, bien que dégustée tout au long de l'année, est le fruit de l'automne par excellence.

Le pommier est l'arbre fruitier le plus cultivé dans le monde et son existence remonte à près de deux millions d'années.

Nos pommiers actuels sont issus de pommiers sauvages originaires d'Asie Mineure. Au cours du temps, ils ont subi de nombreuses sélections et hybridations. Les croisements ont donné les différentes formes de pommes que nous connaissons aujourd'hui. Il existe près de 6000 variétés de pommes.



La pomme est reconnue pour ses diverses vertus médicinales : en tisane, elle soulage les rhumatismes, la goutte, la lithiasse urinaire (calculs). En compote, elle combat l'acidité de l'estomac. Les pectines de la pomme contribuent à abaisser le taux de cholestérol. Elle agit aussi bien en cas de diarrhée que de constipation. Elle peut-être utilisée comme coupe faim. Elle est diurétique. Enfin, une pomme croquée en fin de repas nettoie les dents et tonifie les gencives.

Il existe de très nombreuses recettes à base de pommes, notamment pour les desserts, mais elle peut aussi accompagner le porc rôti et le boudin noir.

Alors, soyez bonne pomme, et mettez-vous à vos fourneaux !

Que ce soit en entonnant la 5ème symphonie de Beethoven « Pom Pom Pom Pom! » ou en fredonnant une comptine, « pomme de reinette et pomme d'api ... », que vous soyez haut comme trois pommes ou ridé comme une vieille pomme, que vous endossiez pour l'occasion la panoplie de « pom pom girl » (ou boy, pourquoi pas ?), vous trouverez sûrement une préparation qui vous conviendra : gâteaux, tartes Tatin et autres, clafoutis, gelée, chaussons, crêpes ou beignets, charlotte; pommes au four, en papillotes, confites, glacées, en omelette, enrobées de pâte brisée, sablée ou feuilletée; ou encore en salade de fruits ou en sirop ...

Surtout, n'allez pas jouer les Guillaume Tell, même si vous fréquentez assidûment les cours de la compagnie d'arc de Ville-Passel !

Et inutile d'aller faire la sieste sous un pommier pour vérifier la théorie de la gravitation universelle : Newton l'a fait bien avant vous !

Faites-vous plutôt Eve pour votre Adam, ou Adam pour votre Eve, et croquez ensemble ce fruit qui n'est plus défendu, mais attention, n'allez pas jusqu'à en tomber dans les pommes !

Quoi qu'il en soit, ne vous laissez jamais traiter de « pauvre pomme » !



Et voici pour vous donner une idée : *Le crumble aux pommes et aux noix*

Ingédients pour 6 personnes :

- *6 pommes
- *125 g de farine
- *125 g + 3 cuillerées à soupe de sucre en poudre
- *125 g de noix en poudre
- *125 g + 20 g de beurre
- *1 cuillère à soupe de cannelle
- *1 pincée de sel
- * crème fraîche épaisse (facultatif)

Pâte sablée (pâte à crumble) :

Versez la farine, le sel, 125 g de sucre et les noix en poudre dans un saladier.

Ajoutez 125 g de beurre coupé en cubes

Travaillez ce mélange rapidement avec les doigts jusqu'à obtention d'une pâte sableuse très grossière.

Gardez cette pâte au réfrigérateur.

Epluchez les pommes, ôtez le cœur et les pépins ,et coupez-les en gros cubes.

Disposez ces cubes de pommes dans une casserole.

Ajoutez 1 dl d'eau et 3 cuillerées à soupe de sucre.

Saupoudrez de cannelle.

Faites chauffer pendant environ 10 à 15 minutes avec un couvercle en remuant de temps en temps.

A la fin de la cuisson, les pommes doivent être légèrement fondantes.

Préchauffez le four à 200 °C (thermostat 6/7) pendant 10 minutes.

Egouttez les pommes dans une passoire.

Beurrez un plat allant au four et disposez les pommes dedans.

Saupoudrez la pâte sablée dessus à l'aide d'une cuillère et sans tasser.

Faites cuire environ 20 minutes :

à la fin de la cuisson, la surface du crumble doit être bien dorée.

A déguster tiède (avec un peu de crème fraîche juste réchauffée au micro-onde) ou froid !

Vous pouvez remplacer les noix par des noisettes ou de la poudre d'amandes.

Vous pouvez remplacer le plat unique allant au four par de petits ramequins individuels.

Si vous aimez l'effet sucré/salé, vous pouvez utiliser du beurre salé.